



Décentralisation et espace public local de l'eau dans la vallée supérieure de l'Ouémé (Nord-Bénin)

GLOWA Conference
Ouagadougou, 25 – 28 Août 2008



Dr. N. Bako-Arifari
Université d'Abomey-Calavi,
LASDEL (Bénin)



Universität zu Köln



Ministry of Innovation, Science, Research and Technology of the German State of North Rhine-Westphalia

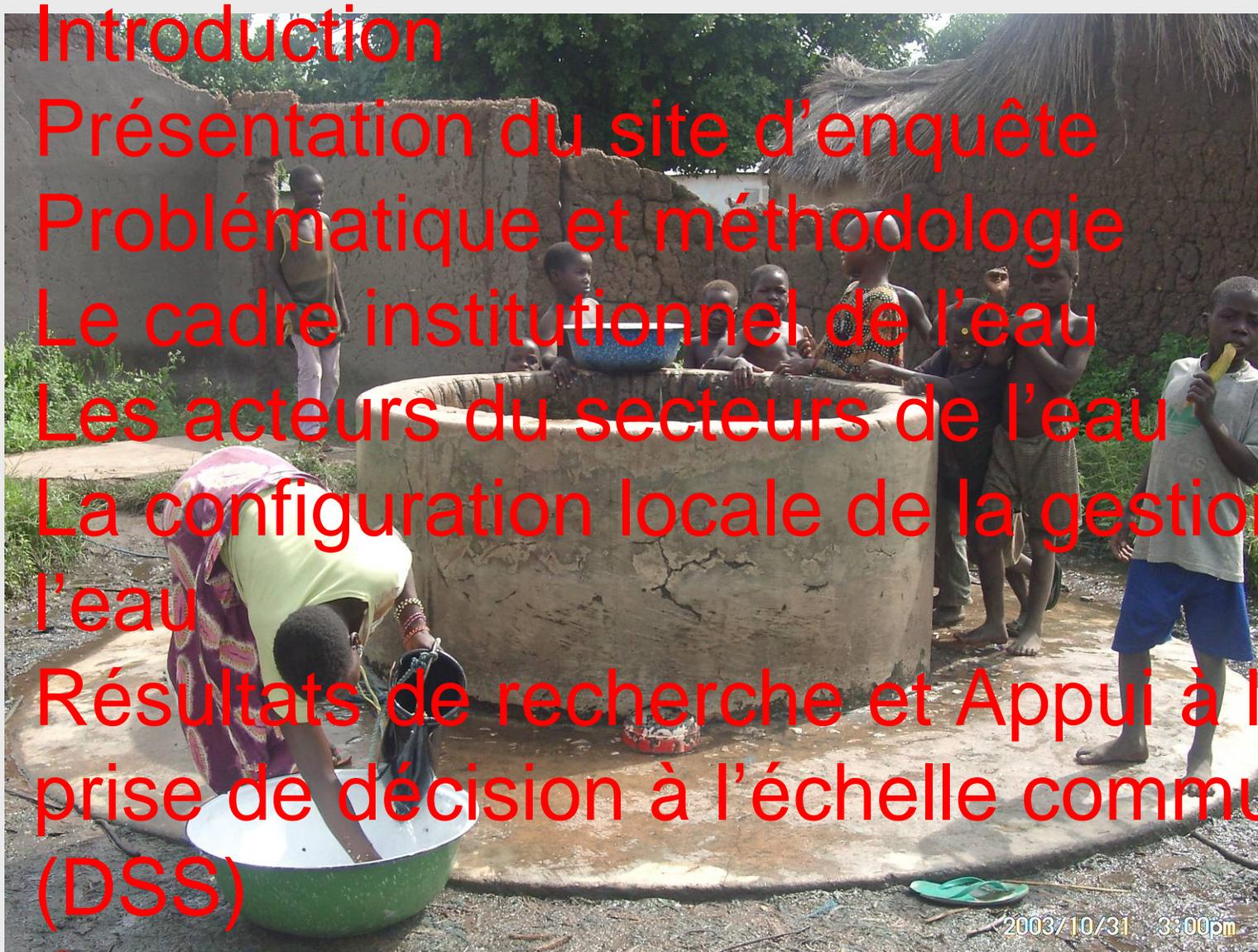


Bundesministerium für Bildung und Forschung





Plan



Introduction

Présentation du site d'enquête

Problématique et méthodologie

Le cadre institutionnel de l'eau

Les acteurs du secteurs de l'eau

La configuration locale de la gestion de

l'eau

Résultats de recherche et Appui à la prise de décision à l'échelle communale (DSS)

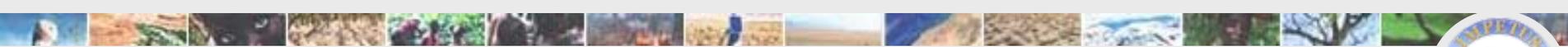
Conclusion

2003/10/31 3:00pm



Introduction

- Existence d'infrastructures hydrauliques mais problème de continuité du service de l'eau (gestion institutionnelle)
- Pénurie d'eau/opportunité d'offre mais demande non structurée
- Forte demande de l'eau en milieu rural mais faible action collective pour la conservation des biens hydrauliques => contradiction théorique
- Changement cyclique de cadre institutionnel mais permanence des acteurs



Usage saisonnier d'un forage

2007/ 7/19 11:18am



Introduction suite

- Décentralisation et définition de nouvelles compétences sur l'eau (1999)
- Nouveau Code de l'eau en débat
- Adjonction de la commune à la politique publique de l'eau existante
- Absence de droit appliqué
- Compétences transférées/ compétences déléguées (maîtrise d'ouvrage)
- Déconnexion entre besoin en eau et qualité de l'eau chez les usagers (perceptions)



Point d'eau sommaire





Questions de recherche

1. Quels sont les enjeux, les formes de conflit et les nouvelles dynamiques relationnelles qui articulent les rapports entre usagers de l'eau, élus locaux et agents des services déconcentrés de l'eau en milieu rural?
2. Comment se négocie la nouvelle configuration de l'espace public de l'eau à l'échelle communale ?



Questions de recherche (suite)

3. Quels sont les modes de gestion de l'eau observables dans les espaces villageois et communaux investigués ?
4. Quelles implications ces dynamiques observées peuvent-elles avoir en terme de restructuration de l'espace public local de l'eau et de façonnement des politiques publiques de l'eau pour les nouvelles collectivités locales ?



Hypothèse

- Les formes et modes de gestion de l'eau et la configuration « pour de vrai » de l'espace public local de l'eau dans les collectivités décentralisées dépendent à la fois:
 - de la nature des acteurs en présence,
 - des types d'influence qu'ils exercent sur les instances de gestion des ressources en eau
 - et des formes de contrôle ou de responsabilité auxquelles ils sont soumis



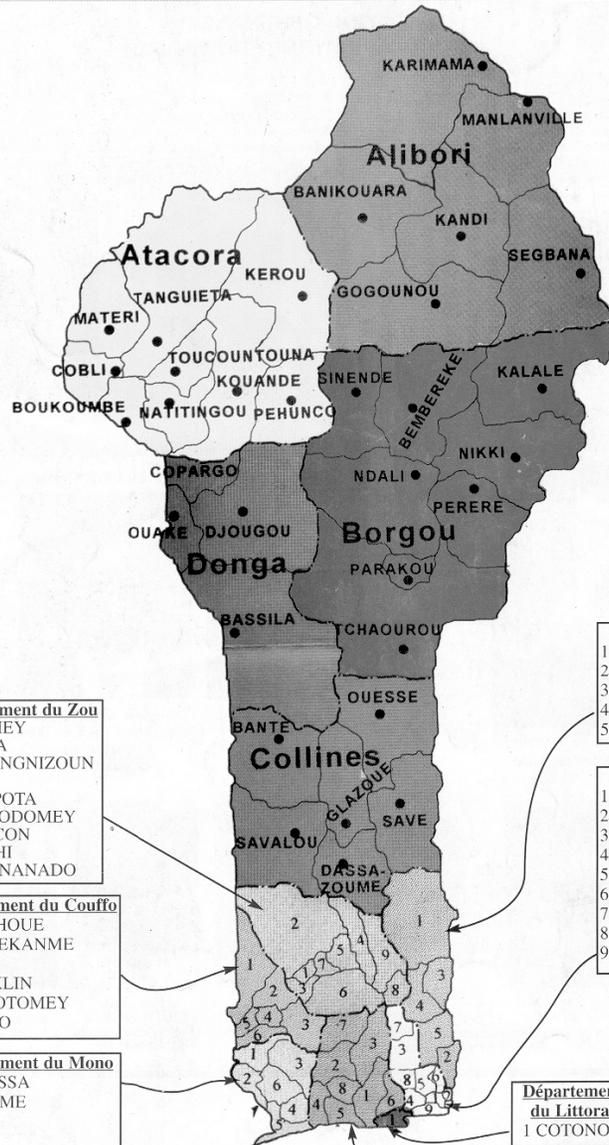
Méthodologie

- Approche institutionnelle pour examiner le cadre institutionnel et normatif de l'eau en général au Bénin
- Approche socio-anthropologique: méthode qualitative de collecte de données dans quatre communes de l'aire de recherche de IMPETUS
- Analyse combinée des relations communautés-collectivités décentralisées-administrations déconcentrées-Etat central



LE BENIN DECENTRALISE

12 départements / 77 Communes / 546 Arrondissements



- Département du Zou**
- 1 ABOMEY
 - 2 DJIDJA
 - 3 AGBANGNIZOUN
 - 4 COVE
 - 5 ZA-KPOTA
 - 6 ZOGBODOMEY
 - 7 BOHICON
 - 8 QUINHI
 - 9 ZANGNANADO

- Département du Couffo**
- 1 APLAHOUE
 - 2 KLOUEKANME
 - 3 LALO
 - 4 TOVIKLIN
 - 5 DJAKOTOMEY
 - 6 DOGBO

- Département du Mono**
- 1 LOKOSSA
 - 2 ATHIEME
 - 3 BOPA
 - 4 COME
 - 5 GRAND-POPO
 - 6 HOUEYOGBE

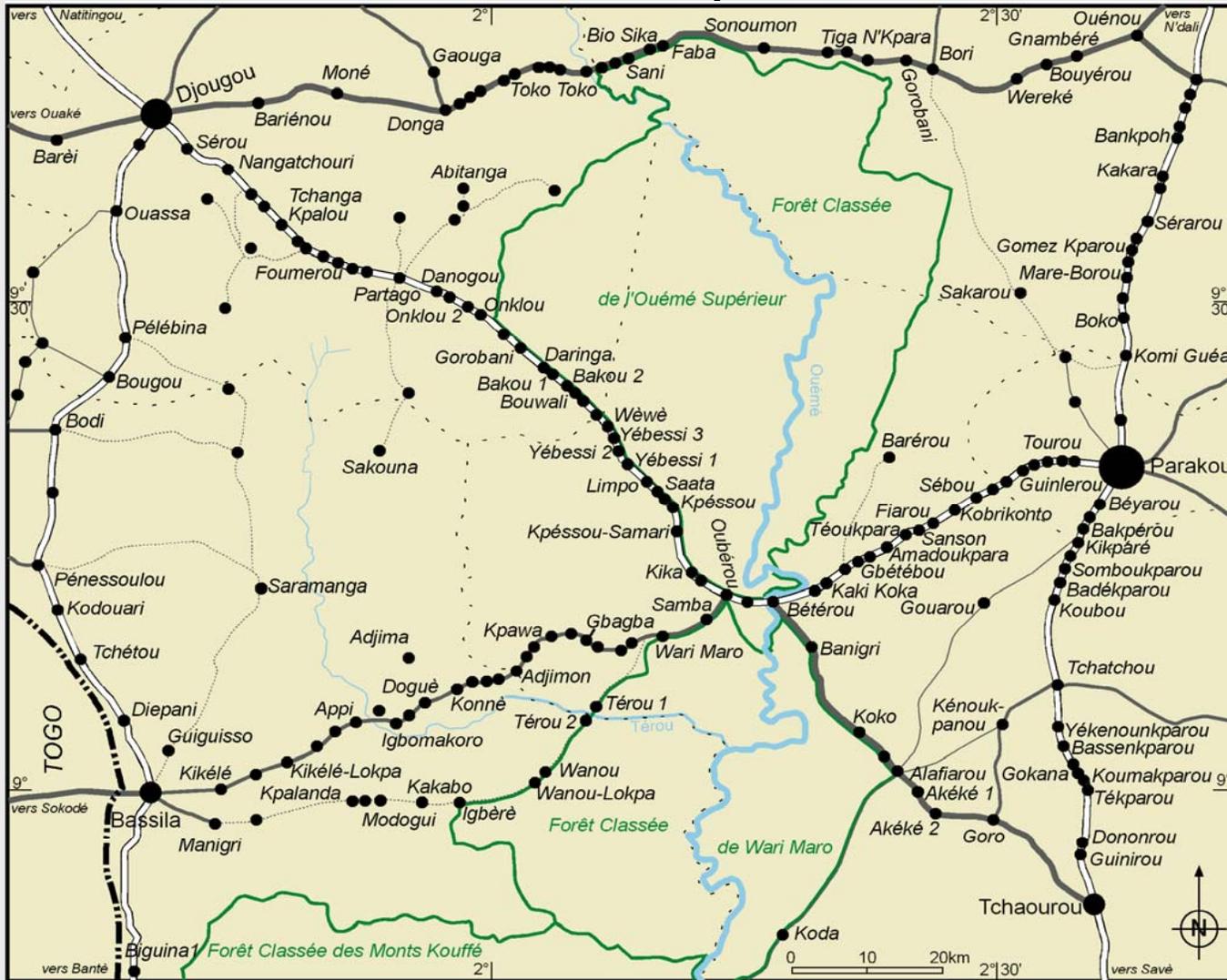
- Département du Plateau**
- 1 KETOU
 - 2 IFANGNI
 - 3 POBE
 - 4 ADJA-OUERE
 - 5 SAKETE

- Département de l'Ouémé**
- 1 PORTO-NOVO
 - 2 ADJARA
 - 3 ADJOHOUN
 - 4 AGUEGUE
 - 5 AKPRO-MISSERETE
 - 6 AVRANKOU
 - 7 BONOU
 - 8 DANGBO
 - 9 SEME-KPODJI

- Département de l'Atlantique**
- 1 ABOMEY-CALAVI
 - 2 ALLADA
 - 3 ZE
 - 4 KPMASSE
 - 5 OUIDAH
 - 6 SO-AVA
 - 7 TOFFO
 - 8 TORI-BOSSITO

- Département du Littoral**
- 1 COTONOU

Zone d'enquête



- route bitumée
 - piste principale
 - piste secondaire
 - piste carrossable
 - piste ordinaire
 - fleuve
 - limite de Forêts Classées
- Tchaourou chef lieu de la Commune, multiethnique



Zone d'enquête: carte d'identité du Bénin

- Superficie : 115.762 Km²
- Population : 7 Mo
- Taux de croissance : 2,7%
- PIB : 2152,7 Mrd. (2004)
- PIB/ht. : \$1090
- Croissance économique : 5% (entre 2000-2007)
- APD : 80% des investissements publics
- Classement parmi les 30 pays les plus pauvres (IDH-PNUD)
- Milieu rural: 45% de taux de couverture en eau potable
- Stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable calquée sur les OMD: 50% de réduction du nombre des exclus de l'accès à l'eau potable d'ici 2015.
- Multiplicité des intervenants dans le secteur de l'eau



La décentralisation en théorie

- Les institutions décentralisées sont grâce à leur connaissance de la disponibilité des ressources, en mesure de les mobiliser pour l'effort de développement local.
- La décentralisation permet une utilisation plus rationnelle des ressources que l'Etat centralisé. (Uphoff et Esman 1974)



La décentralisation en théorie suite

- La décentralisation entraîne une concentration autour d'une entité unique des divers pôles de pouvoir (Jacob 1998)
- Décentralisation comme accentuation de la polycentricité (Bierschenk et Olivier de Sardan 1998)



Décentralisation en théorie

- Chez les économistes
- La décentralisation comme outil institutionnel d'ajustement de l'offre à la demande de biens collectifs.
- La décentralisation comme canal de
 - révélation des préférences locales
 - promotion de la gouvernance participative et
 - création de proximité des acteurs dans la production de biens collectifs (Hounmènou 2004)



Champ normatif et institutionnel

Code de l'eau du Bénin

Distinction entre 2 types d'eau : les eaux du domaine public et les eaux non domaniales.

Font partie du domaine public de l'Etat, les eaux du domaine public naturel et celles relevant du domaine public artificiel.

Les eaux du domaine public naturel comprennent toutes les eaux stagnantes ou courantes à l'exception des eaux pluviales, même si elles sont accumulées artificiellement; les nappes d'eau souterraines



Champ normatif et institutionnel

- Art. 4 stipule : Les eaux du domaine public artificiel comprennent : **Les eaux des ouvrages exécutés pour faciliter la retenue des eaux**, la circulation ou l'écoulement sur les cours ou pièces d'eau (digues, barrages, écluses, pieux, balises, épis et **tous autres ouvrages**) **lorsque ces ouvrages ont été exécutés par l'administration ou des collectivités mandatées à cet effet.**
- Moralité, les points d'eau potable, les eaux des barrages et retenues d'eau relèvent en principe du domaine public



Le cadre institutionnel de l'eau

national Depart. Comm. local	<p>Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP)</p>	<p>Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau (MMEE)</p>	<p>Ministère des Transports et des Travaux Publics (MTTP)</p>
	<p>- Direction du Génie rural (Service des Bas-Fonds)</p>	<p>- Direction générale de l'eau (DG-Eau) - SONEB</p>	<p>- Direktion für Meteorologie</p>
	<p>- Centre régional de Promotion agricole (CeRPA)</p>	<p>- DDMEE (SE, ex-SH)</p>	<p>- Station météorologique</p>
	<p>- Centre Communal de promotion agricole (CeCPA)</p>	<p>- Conseils communaux</p>	<p>—</p>
	<p>- Comités de gestion des barrages et retenues d'eau</p>	<p>- Comités de gestion des points d'eau</p>	<p>—</p>



Les acteurs du secteur de l'eau

Etat	Comm./Village	Secteur privé
1. Service de l'eau	1. Elus locaux 2. Comités de gestion/AUE 3. Revendeurs d'eau 4. Autorités villageoises 5. Propriétaires fonciers 6. Usagers domestiques 7. Services techniques communaux 8. Associations de ressortissants 9. Partis politiques	1. Sociétés de forage 2. Sociétés de maintenance 3. Fournisseurs de pièces de rechange 4. Artisans réparateurs 5. ONGs d'intermédiation
PTF -Intervenants multiples		

Etat, communes et communautés villageoises: le flou sur les attributions



L'espace public local de l'eau

- L'espace public local de l'eau ici recouvre aussi bien
 - les acteurs non étatiques que les acteurs de l'Etat local (administration déconcentrée)
 - les collectivités décentralisées qui interviennent dans le domaine de l'eau,
 - les dynamiques relationnelles et
 - les modes de gouvernance locale de l'eau qui en résultent.



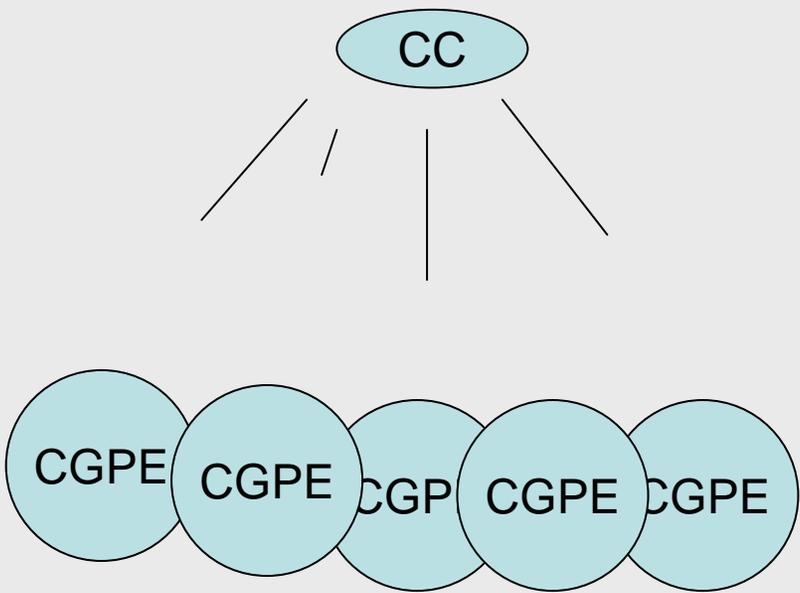
EPL de l'eau 1

Caractéristiques des arènes locales de l'eau

- Forte politisation des matières locales
- Champ institutionnel à géométrie variable (multiplicité des référents normatifs)
- la gestion des ressources hydriques et dépendantes de l'eau comme enjeu
- Grande récurrence du discours oppositionnel autochtonie/allochtonie
- Multicentricité antérieure et diversité de modes de gestion des points d'eau

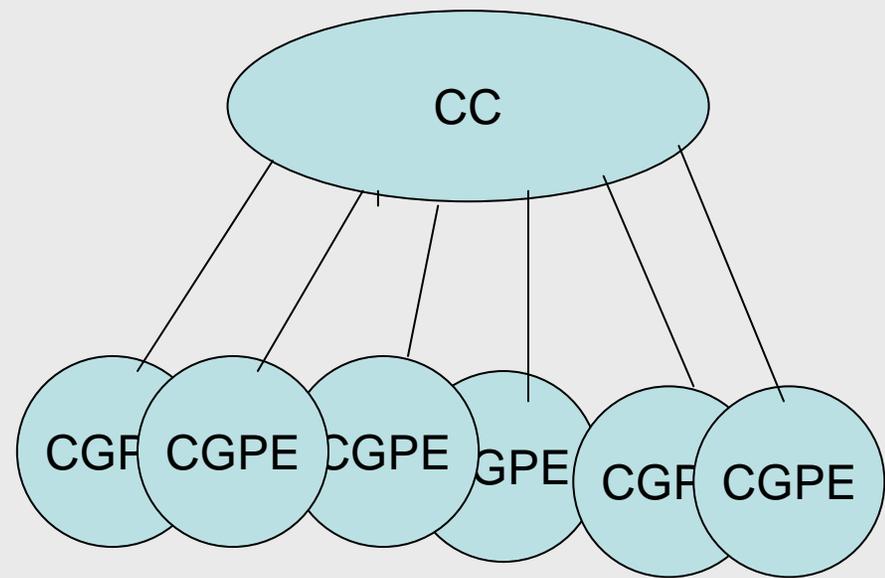
D'une configuration à une autre

- Business as usual



Système capillaire

Idéal poursuivi



Capillarité structurée



EPL de l'eau 2

- L'eau comme bien communautaire institué
 - Par la nature (bien commun naturel): accès tantôt libre, tantôt assorti de relations de dépendance sociale
 - Par intervention étatique
 - Par intervention de projet
 - Par participation communautaire
 - Comme contrepartie électoraliste
 - Comme action de bienfaisance



Gestion par une AUE



AEV-Manigri



EPL de l'eau 3

- Les modes de gestion des points d'eau et les formes de politisation de l'eau
 - Dynamiques de développement local centrée sur les communautés villageoises
 - Gestion communautaire de biens hydrauliques
 - Statut imprécis des biens communautaires: biens publics? Collectifs? Communs?, etc.



EPL de l'eau 4

- L'eau comme bien communal
 - Acte administratif et juridique de transformation de d'espaces publics antérieurs de l'eau en espace public communal (Loi sur la décentralisation, art. 108, Code de l'eau art. 38 et 39)
 - Mise en œuvre de l'espace public communal de l'eau: contradictions et conflits entre catégories d'élites locales
 - Les seuils de légitimité du pouvoir communal par rapport à certaines matières locales comme l'eau
- La reconfiguration de l'espace public de l'eau: du local au communal



Les tentatives de communalisation de l'eau

- La démarche commando par invocation des lois de la décentralisation (N'Dali)
- Le contrôle communal partiel
- Le laisser-faire (Tchaourou)
- Les arguments de la résistance villageoise
- La cohabitation transitoire promue par la DG-Eau



Interrogations

- Quelles leçons peut-on tirer de ces dynamiques d'arrangements institutionnels et de compromis entre acteurs aux intérêts assez éclatés autour de l'objet « eau » durant la première expérience de gestion communale dans les communes couvertes par le projet IMPETUS dans la vallée supérieure du fleuve Ouémé ?



Capitalisation

- Une connaissance détaillée du champ institutionnel, des enjeux et logiques d'acteurs, des modes de gestion des différents types de sources d'eau, des perceptions et usages de l'eau par les populations, des activités économiques et leur diffusion auprès des décideurs locaux, de la société civile locale ainsi que des bailleurs de fonds peut faciliter une meilleure restructuration de l'espace public local de l'eau et contribuer à assurer la disponibilité et la continuité de l'offre du service public de l'eau.



Capitalisation 2

- Inputs pour DSS
 - Cartographie des ressources en eau (points d'eau)
 - Acteurs: identification, profilage sociologique
 - Institutions/normes
 - Enjeux
 - Dynamiques relationnelles
 - Perceptions et comportements des acteurs
 - Modes de gestion selon la source d'eau
 - Typologie des conflits et modes de résolution



Les modes de gestion de l'eau

- La possibilité de définir de nouvelles règles du jeu dans la gestion des points d'eau selon leur nature: gestion déléguée aux conseils villageois; gestion déléguée à des acteurs privés avec réduction du pouvoir des AUE
 - Gouvernance coutumière/communautaire
 - **Gouvernance institutionnelle**
 - Gouvernance privée
 - **Gouvernance mixte et partenariale**



Stratégie de construction d'un espace public communal de l'eau

- L'approche IRA2C:
 - Investissement direct,
 - Réhabilitation de points d'eau abandonnés
 - Auto-responsabilisation communale
 - Contrôle communal direct ou délégué
 - Contrôle citoyen sur la délivrance du service public communal de l'eau



Conclusion

- Les réformes de décentralisation créent des gaps institutionnels transitoires non régulés où se développent
 - des dynamiques d'autorégulation institutionnelle
 - et des espaces semi-autonomes d'arrangements institutionnels spécifiques.



**Je vous remercie pour votre aimable
attention**



Universität zu Köln



Ministry of Innovation, Science, Research
and Technology of the German State of
North Rhine-Westphalia



Bundesministerium
für Bildung
und Forschung

